



CONSEIL COMMUNAL DE HAUTEMORGES

Extrait du PV de la séance du 8 décembre 2025 Préavis n° 20-2025

Sous la présidence de M. Cédric Jotterand, Président,

le Conseil Communal de Hautemorges

- vu le préavis Municipal n° 20-2025 "**Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2025**",
- Ouï le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide d'accepter le préavis tel que présenté,

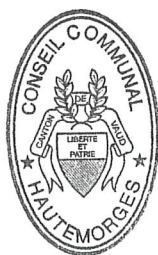
soit :

- d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2025 de Fr. 214'100.00 compensés par un accroissement des revenus budgétisés de Fr. 102'100.00, selon le tableau figurant au point « 4. Récapitulation », représentant une hausse globale de l'excédent de charges de Fr. 112'000.00 et portant ainsi le déficit du budget 2025 à Fr. 639'900.00.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Hautemorges

le lundi 8 décembre 2025

Le Président :
Cédric Jotterand



Le Secrétaire :
Laurent Mottet